

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-008 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents: Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEAUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AI. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés: J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : FINANCES : Modification de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n° 18 relative aux travaux de restauration de l'église St Bruno

Rapporteur: Dolorès Zambon

EXPOSE: Par délibération n°2007.408 en date du 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme de 1 500 000 € pour la restauration de l'Eglise Saint Bruno de VOIRON. Plusieurs délibérations de modification sont nécessaires au réajustement des crédits.

Le total de l'opération reste estimé à 1 500 000 € TTC.

PROPOSITION:

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale en date du 29 janvier 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal:

- De modifier l'opération de programme dénommée « Restauration de l'Eglise St Bruno » en la prolongeant d'une année supplémentaire. Les caractéristiques de cette opération de programme sont les suivantes :

... / ...

Accusé de réception en préfecture 038-213805633-20180207-2018-008-DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

* <u>Autorisation de programme</u> : RESTAURATION DE L'EGLISE ST BRUNO

* <u>Imputation budgétaire</u>: 90 324 - budget principal

* Montant de l'autorisation : 1 500 000 euros

* <u>Niveau de vote des crédits</u> : article (opération n° 18)

* Répartition des crédits de paiement et de recettes :

Articles	Libellés	Réalisation 2007 à 2016	2017 Prévision	2018 Prévision	2019 Prévision	TOTAL GENERAL
DEPENSE:	S					
2031	Etudes	30 731,02 €	0,00€	0,00€	0,00€	30 731,02 €
2313	Travaux	576 621,72€	35 753,72 €	50 000,00 €	806 893,54 €	1 469 268,98 €
TOTAL DEPENSES		607 352,74 €	35 753,72 €	50 000,00 €	806 893,54 €	1 500 000,00 €
RECETTES	3					
10251	Don paroisse	270 143,22 €	0,00€	0,00€	18 973,18 €	289 116,40 €
1321	Subvention Etat	51 328,86 €	16 666,00€	0,00€	0,00€	67 994,86 €
1322	Subvention Région	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
1323	Subvention du département	69 943,00 €	65 953,00 €	0,00€	0,00€	135 896,00€
Autofinancement - fonds propres 215 9		215 937,66 €	-46 865,28 €	50 000,00 €	787 920,36 €	1 006 992,74 €
TOTAL RECETTES		607 352,74 €	35 753,72 €	50 000,00 €	806 893,54 €	1 500 000,00 €

DECISION: La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (33 POUR)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

e Maire de VOIRON,

Julien POLAT